

Votants : 79  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 6 novembre 2020

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 novembre 2020

### ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'UNIVERSITE DE POITIERS

#### **Titulaires présents :**

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, Jacques BILLY à Sophia MARC, Sophie BOUTRIT à Thibault HEBRARD, Christelle CHASSAGNE à Marie-Paule MILLASSEAU, Anne-Lydie LARRIBAU à Michel PAILLEY, Nicolas ROBIN à Romain DUPEYROU, Yvonne VACKER à Dominique SIX

#### **Titulaires absents suppléés :**

François BONNET par Nathalie CLAIN, Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD

#### **Titulaire absente :**

Rose-Marie NIETO

#### **Titulaires absents excusés :**

Dany MICHAUD, Jérémy ROBINEAU

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Florent SIMMONET

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20201116-C39-11-2020-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2020  
Date de réception préfecture : 26/11/2020

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 16 NOVEMBRE 2020

#### ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'UNIVERSITE DE POITIERS

Monsieur **Eric PERSAIS**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Conformément à ses engagements, la Communauté d'Agglomération du Niortais s'est dotée, par la délibération communautaire datée du 9 avril 2018, d'un nouvel outil stratégique et opérationnel, au travers du déploiement d'un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) pour la période 2018 - 2023.

En articulation avec la démarche initiée par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, porteur, depuis mars 2018, d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), il s'agit de conduire, en la matière, une démarche de « co-construction » avec toutes les parties prenantes, tenant compte :

- du rayonnement de l'université de Poitiers et au-delà, de la nécessité de densifier, sur le territoire du niortais, les filières d'enseignement supérieur, ouvertes sur le monde économique, en développant différents partenariats, à l'instar de ceux scellés, à ce jour, avec le Groupe Excelia de La Rochelle, le CNAM Nouvelle-Aquitaine, La Rochelle Université ou encore l'UCO ;
- des potentialités de nouvelles collaborations, désormais avérées, dans le domaine universitaire à l'échelle du Pôle Métropolitain « Centre Atlantique ».

Après une analyse du potentiel local, le SLESRI de Niort Agglo a choisi de retenir trois ambitions majeures, à savoir :

- Développer l'offre de formation et de services, avec un double objectif de proximité et d'attractivité ;
- Accompagner les mutations socio-économiques ;
- S'inscrire dans la dynamique régionale en matière d'Enseignement Supérieur et de Recherche.

En cohérence avec les objectifs du SLESRI, la Communauté d'Agglomération du Niortais a souhaité le renouvellement d'une convention triennale de partenariat et d'objectifs, votée le 8 juillet 2019, son soutien au campus niortais de l'université de Poitiers, dont les formations, à forte notoriété, témoignent de leur efficacité en matière d'insertion des diplômés.

Ainsi, eu égard aux ambitions du SLESRI et à l'effort financier consenti par la Communauté d'Agglomération du Niortais au bénéfice de l'ancrage local des formations supérieures et des activités proposées par l'Université de Poitiers sur le site de Niort, les partenaires de cette convention de partenariat et d'objectifs 2019-2021 sont convenus de retenir quatre axes structurants :

- consolider, en lien avec le monde socio-économique, l'offre de formation, notamment dans les secteurs des risques, de l'assurance, du numérique, de la silver économie ou de l'industrie ;
- soutenir une dynamique de recherche interdisciplinaire, à partir des pôles d'expertise existants, notamment, celui de Calyxis en matière de risques ou de maintien de l'autonomie dans l'habitat et en s'appuyant sur les laboratoires universitaires et les centres d'expertise des Mutuelles et des PME-PMI ;
- accompagner les initiatives innovantes qui participent, au travers de pratiques pédagogiques stimulantes, à l'animation du territoire et favorisent l'insertion professionnelle des étudiants ainsi que la collaboration entre le monde économique et l'université de Poitiers ;
- s'ouvrir à l'international afin d'attirer des étudiants étrangers et de renforcer, au travers de partenariats pédagogiques et scientifiques avec d'autres établissements universitaires européens et au-delà, la renommée du site universitaire niortais.

Plus globalement, s'inscrivant, en cela, dans la dynamique impulsée par Niort Agglo, destinée à accroître les activités relevant de l'enseignement supérieur et les effectifs des étudiants sur le territoire, l'université de Poitiers s'engage à déployer un socle d'enseignements et à étudier toute opportunité d'offre de formations nouvelles. Le bilan d'activités du Pôle Universitaire Niortais est annexé à la présente délibération.

Ainsi, cette convention de partenariat et d'objectifs arrête, d'un commun accord, les axes sur lesquels la Communauté d'Agglomération du Niortais soutiendra le développement de l'université de Poitiers sur le site de Niort ainsi que les moyens afférents accordés, à hauteur de 600 000 € par an.

Elle fixe également les modalités de cette coopération, son pilotage, son évaluation, sa promotion et définit les conditions dans lesquelles sera assuré le suivi de ses objectifs.

Le Conseil d'Agglomération :

- Prend acte du bilan d'activité du Pôle Universitaire Niortais ;
- Autorise le versement, au titre de l'année 2020, d'une subvention de 600 000 € ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 79  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Eric PERSAIS**

**Vice-Président Délégué**

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20201116-C39-11-2020-DE  
Date de télétransmission : 26/11/2020  
Date de réception préfecture : 26/11/2020